



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Aux responsables de structures d'accueil
préscolaire, de structures de coordination
de l'accueil familial de jour et de
structures d'accueil parascolaire
Aux membres des Exécutifs communaux

N/réf. : AET/EZ
V/réf. :

Genève, le 22 juin 2020

Concerne : Mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) sur l'accueil extra-familial institutionnel pour enfants

Madame, Monsieur,

Le 20 mai dernier, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance¹ prévoyant un soutien de 65 millions aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants, afin de compenser les contributions des parents non perçues durant la crise sanitaire. La Confédération contribue à hauteur de 33% aux indemnités pour pertes financières. L'objectif est de prévenir autant que possible des fermetures ou des faillites, afin que les parents et l'économie puissent compter, après la crise, sur une offre d'accueil extra-familial aussi étoffée qu'auparavant.

Le 17 juin, l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) a édicté des directives visant à préciser l'ordonnance du Conseil fédéral.

Malgré les demandes réitérées du canton de Genève et des cantons romands pour que l'ensemble des structures d'accueil, dont les structures exploitées par les collectivités publiques, puissent bénéficier des indemnités fédérales, les autorités fédérales n'ont pas retenu cette possibilité. Les directives de l'OFAS indiquent ainsi que seules les institutions gérées par un organisme privé, y compris celles subventionnées par les collectivités publiques, sont éligibles à ces aides.

Il convient de préciser que ces aides sont destinées aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants définies comme suit : les structures d'accueil collectif de jour², les structures d'accueil parascolaires, ainsi que les structures coordonnant l'accueil familial de jour répondant aux définitions figurant dans la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc) et dans l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (OAAcc).

¹<https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/gesetze/covid-19-verordnung-familienergaenzende-kinderbetreuung.pdf.download.pdf/covid-19-verordnung-familienergaenzende-kinderbetreuung-fr.pdf>

² Structures accueillant des enfants d'âge préscolaire disposant d'au moins 10 places, ouvertes au moins 25 heures par semaine et 45 semaines par année (art. 4, al. 2 OAAcc)

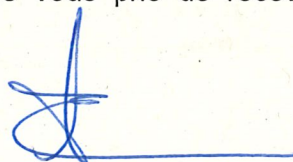
Pour le canton de Genève, le département dont j'ai la charge, soit pour lui la direction du pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance (DCPDS)³ de l'office de l'enfance et de la jeunesse, a été désigné comme autorité d'exécution de cette ordonnance.

Vous trouverez, ci-joint, la directive de la DCPDS à l'intention des institutions d'accueil et des collectivités publiques concernées, qui précise les modalités d'application de l'ordonnance fédérale, ainsi que le formulaire de demande à compléter par chaque institution. J'attire votre attention sur les délais de réponse, fixés dans l'ordonnance, qui stipulent que les demandes doivent être adressées avant le 17 juillet 2020.

Les structures rencontrant des problèmes de liquidités sont invitées à faire appel à la Fondation d'aides aux entreprises (FAE), qui octroie des avances de liquidités sous forme de prêts directs⁴. En effet, le versement des indemnités pour pertes financières ne pourra probablement pas intervenir avant fin septembre 2020.

Pour toute question concernant ce dossier, vous pouvez vous adresser à Mme Stefania Desiderio, à la DCPDS : DCPDS@etat.ge.ch

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Anne Emery-Torracinta

³<https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/gesetze/kinderbetreuung-liste-kant-vollzugsbehoerden.pdf.download.pdf/Liste%20des%20autorit%C3%A9s%20d%E2%80%98ex%C3%A9cution%20cantonales%20comp%C3%A9tentes.pdf>

⁴ <https://www.fae-ge.ch/covid-19/>